Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	18

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2026.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. SAMSON Ludovic, Mme LE MOAL Agnès, M. BROHAN Christophe, M. LE CADRE Jean, Mme LE DÛ Brigitte, Mme BERARD Patricia, M. LALLEMENT Denis, M. LE JALLE Régis, Mme LE GARNEC Françoise, M. RENY Victor, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. MONSARD Dominique,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDAN David à Mme LE DÛ Brigitte, Mme ANNEZO Léa à M. RENY Victor, M. SIMEON Guillaume à M. SAMSON Ludovic

Excusé(s) : Mme CARTRON Martine, M. DAUPHIN Eric, M. LE BERRE Philippe, Mme HERPE Stéphanie, Mme DELESTRE Catherine, Mme FAUBOURG Luzia, M. CROCHU Alexandre, M. LUHERNE Xavier, M. BRUNEBARBE Gilles

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. SAMSON Ludovic

2026/015 – URBANISME AMENAGEMENT / Tableau de classement et de déclassement de voies communales : approbation

Madame le Maire présente le point.

Le tableau de classement répertorie l'ensemble des voies communales de la commune. Ce tableau est le plus souvent accompagné d'une cartographie de ces voies. Les dispositions relatives à la voirie communale (art. L 141-1 et s. ; R 141-1 et s. du code de la voirie routière) ne prévoient pas l'obligation pour les communes de tenir un tableau et une carte des voies communales. Toutefois, la circulaire n° 426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale recommande l'établissement par chaque commune d'un tableau des voies communales, ainsi qu'une carte de ces voies, soumis à l'approbation du conseil municipal. Ces éléments permettent aux communes d'avoir un inventaire de leurs voies communales

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies ;

Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2e alinéa du code la voirie routière ;

Considérant que les chemins ruraux appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (article L161-1 du Code de voirie routière) ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Il est décidé de présenter aux élus un plan et un tableau du classement de la voirie communale présentant un triple intérêt ;

- Mise à jour du domaine public et domaine privé de la commune,
- Régularisation des usages de faits entre les privés et la commune,
- Actualiser le montant de la dotation globale de fonctionnement.

La nouvelle longueur de voirie communale, d'un total de 99 77 mètres linéaires ajoutée d'une surface de 16 772 m², synthétisée comme suit :

- **Voies communales (en mètres linéaires) : 45 562 mètres,**
  - **Voies à caractère de rue (en mètres linéaires) : 14 054 mètres,**
  - **Voies communales à caractère de places publiques (en m²) : 16 772 m²,**
- **Les chemins ruraux (en mètres linéaires) : 40 160 mètres.**

→ Le tableau et le plan daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire, est joint à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver le plan et le tableau de classement des voies communales,**
- **De charger Madame le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer toute pièce s'y rapportant ;**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (18 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 26/02/2026
Le Maire
Marylène CONAN



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
		A - VOIES COMMUNALES (m)		
1	SULNIAC à LARRE	de la RD 183 à la limite de la Commune - VC1	1491	Ajouter section de RD mitoyenne (484m/2)
3	SULNIAC à BERRIC	de la RD104 à la limite de la Commune - VC3	2838	
4	VC 201 à la VC 3	de la VC201 (la Salette) à la VC3	3108	
5	VC3 à la RD104	de la VC 105 à la RD104	1154	ajout de 5m pour la ZI 172
6	LAUZACH à BERRIC	de la limite commune Lauzach à la limite commune Berric	685	
7	BERRIC à VC5	de la limite commune Berric (RD7) à la VC5	577	
7a	KERBERTHO	de la VC7 à l'habitation	234	CR11
22	BOD LARMOR	de la RD201 au village	417	CR de Bod Larmor
23	CLEDAN	de la VC201 aux habitations	225	CR de Clédan
24	COET NAVALEN	de la RD104 au village	222	CR de Coët Navalen
25	COET RUEL	de la VC1 à limite commune	263	VC mitoyenne (380/2) - 410/2
26	CONTOURNEMENT EST du Bourg	de la RD104 au giratoire de Kermartin	554	CR de Kermartin
27	CONTOURNEMENT OUEST du Bourg	de la RD183, RD104 et RD183	1263	Nouvelles voies de contournement du Bourg
28	KERHERVE	de la VC110 aux habitations	34	CR de Kerhervé -modifié : s'arrête aux droit de la parcelle 70
28a	FRAHAUT (GRAND)	de la VC110 aux habitations	105	CR le Grand Frahaut
29	KERROILLO EST	de la VC318 au CR43	88	CR43 (section partielle)
30	KERVENDRAS	de la VC317 au à la ferme	184	
31	KERVENDRAS	de la VC30 à la 2ème partie du bâtiment de ferme	93	

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
33	LES FERRIERES	de la RD104 aux habitations	407	CR
34	LE GUERHUET	de la VC4 à la VC114	827	CR de Guerhuet
34a	LE GUERHUET Antenne	de la VC34 à la VC34	198	
35	LES VALLONS	de la RD183 au lotissement les Vallons	255	CR
36	LE NOUNEN	de la VC 317 aux habitations	170	CR de la Lande du Moulin
37	LES HAUTS de KERVALLO	de la RD183 au lotissement	85	Nouvelle voie
38	LES HAUTS de KERVALLO	de la RD183 aux habitations	160	CR accès Montfort + ZN 584
39	LES HAUTS de KERVALLO	de la RD183 aux habitations	76	CR accès Pédron
41	LE ROHELLO NORD	de la VC110 aux habitations	179	CR du Rohello Nord
42	LOSTIHUEL NORD	de la RD183 aux habitations	293	CR de Lostihuel Nord
43	MOULIN DE TREGUERN	de la VC4 au moulin	553	Ancien CR partiel et nouvelle voie
44	POULBLET-LE CHASTELIER	de la RD104 aux habitations	516	CR du Chastelier
45	PEBEYEC-GRANEGUY	de la VC 109 à l'habitation	623	CR partiel de Graneguy et nouvelle voie
45a	Antenne PEBEYEC-GRANEGUY	de la VC109 à la VC45	210	
45b	Antenne PEBEYEC-GRANEGUY	de la VC45a aux habitations	91	CE57
46	POULPRAT	de la VC334 aux habitations	73	
47	QUIBAN	de la RD 104 aux habitations	102	CR
48	TORRAS	de la RD183 aux habitations	299	CR
49	TREGUERN	de la VC4 au village	256	CR de Tréguern
102	LE CHÂTEAU	de la VC5 au village le Château	636	
102a	Antenne le CHÂTEAU	de la VC102 aux habitations	79	
105	KERGUIHETE	de la VC3 à la limite de la Commune (ruisseau)	2068	

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
107	MONT	de la RD104 au village du Mont	808	
109	BELORSEC	de la VC183 à la limite de la Commune	1747	Section partielle de la voie est mitoyenne (2053m/2)
110	FRAHAUT	de la RD7 Kerhervé et VC201	1475	incorporation prolongement Grand Frahaut à la VC201
111	FRAHAUT (le Petit)	de la VC 110 au Village du Petit Frahaut	168	mise à jour avec intégration des accès à 65, 66, 75
114	KERGATTE	de la RD183 à la VC4	2179	incorporation prolongement Kergatté à la VC4
115	KERGATTE	de la VC114 aux habitations	57	
201	BERRIC à TREFFLEAN	de la limite commune de Treffléan à la limite commune Berric	3788	
301	LE BELANO	de la VC3 au village de Bélano	117	CR1 de Bélano
302	BOIGNOUX	de la VC312 au village	139	CR2 de Boignoux
303	KER BOURHIS	de la RD104 aux habitations	891	CR3 de Ker Bourhis
303a	KER BOURHIS	de la VC303 à l'habitation	129	CR Noblet
303b	KER BOURHIS Antenne	de la VC à l'habitation	24	ancien CR
303c	KER BOURHIS Antenne	de la VC à l'habitation	38	ancien CR
306	PEUH (Le Grand)	de la VC4 au Village	81	CR6 du Grand Peuh
307	GORVELLO	de la RD183 à la RD7	199	CR 7 de Gorvello-suite échange Département

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
308	LE GUERN	de la VC5 au Village	352	CR7 du Guern
310	LES HAUTS DE KERAVELLO	de la RD183 aux habitations	361	CR10 de Kéravello
311	LA HELLAYE	de la RD104 au Village	741	CR11 de la Hellaye
312	KERHISTIN	de la RD104 au Village	942	CR12 de Kerhistin et antenne
313	KER DAVID	de la RD104 à la VC3	163	CR13 de Ker David
314	LE KERGOFF	de la VC201 au Village	225	CR14 de Kergoff
315	KERENTRE	de la RD7 aux habitations	422	CR15 de Kerentré
316	KERLOMEN	de la VC201 à la VC201	259	CR16 de Kerlomen
317	ZONE ARTISANALE	de la RD183 à la VC30	1849	CR de la ZA et CR17 de Kervendras (partiel)
317a	Antenne de la VC 317	de VC317 au lotissement	100	
317b	Antenne de la VC 317	de VC317 au lotissement	180	Chemin Charbonnière
318	KERROILLO SUD	de la RD183 au village	361	CR18 de Kerroillo
319	KERREAN	de la RD183 au village	219	CR19 de Kerréan
320	TREVEGAN	de la VC3 à la VC4	1310	CR20, CR33 et CR40 partiel
321	BEL ORIENT	de la VC3 au Village	118	CR21 de Kervoisan ouest
322	KERVOISAN EST	de la VC3 au Village	126	CR21 de Kervoisan Est
323	LOCQUELTAS SUD	de la VC201 au Village	234	CR23 de Locqueltas
323a	Antenne de LOCQUELTAS SUD	de la VC323 au Village	123	
323b	LOCQUELTAS NORD	de la 201 aux habitations	144	Délaissé de la VC 201
324	LOSTIHUEL EST	de la RD183 aux habitations	250	CR24 de Lostihuel Est et accès Vandaele (30m)
324a	LOSTIHUEL EST	de la RD183 à la VC324	60	Antenne de la VC 324
324b	LOSTIHUEL EST	de la VC324 aux habitations	298	Antenne de la VC 325

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
325	LOSTIHUEL OUEST	de la RD183 aux habitations	490	CR25 de Lostihuel Ouest
326	LA NOE BLANCHE	de la VC109 à l'habitation	94	CR 26 (partiel) de la Noé Blanche + 22m jusqu'à l'accès YA26
328	PESSUN	de la VC6 aux habitations	75	CR28 de Pessun (central)
334	POULPRAT	de la RD7 au Village	312	CR34 du Poulprat avec ajout des entrées de la 62 et limiter entre63 et 64
336	LE ROHELLO SUD	de la RD7 au Village	273	CR36 du Rohello
337	SAINTE MARGUERITE	de la VC5 au Village	326	CR37 de Ste Marguerite
338	LA SALLE	de la VC4 aux habitations	84	CR38 de la Salle
338a	LA SALLE OUEST	de la VC338 aux habitations	68	Antenne de la VC338
338b	LA SALLE SUD	de la VC338 aux habitations	33	Antenne de la VC339
340	GRAND TREVEGAN	de la VC320 aux habitations	204	CR40 partiel de Trévégan (le reste VC320)
341	TRINO	de la VC1 au Village	275	CR41 de Trino compris antenne de 20m
342	LE PETIT KERPELTIER	de la VC4 aux habitations	176	
343	PESSUN Sud	de la VC6 à l'habitation	44	CR
344	PEUH (le Petit)	de la VC4 à l'habitation	70	ancien CR
345	FOSCUL	de la VC3 à l'habitation	210	ancien CR de Foscul partiel
346	KERHOUARN	de la RD104 à l'habitation	96	CR15
347	KER COET	de la RD104 à l'habitation	64	CR Célard
348	KERGAC	de la VC1 à l'habitation	180	CR46 Kergac

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
349	LES PRES	de la RD104 à l'habitation	120	CR35
		TOTAL VC	**45562**	**m**
		B- VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE (m)		
rue	rues du Bourg	de la RD104 à la RD183	139	
	Lotissement le Trescaut (Le Grand)			
	Le Grand Trescaut	de la RD183 à la Placette	47	
	Lotissement le Guernehué			
allée	des JONQUILLES	de la VC114 à la place centrale	119	
allée	des MIMOSAS	de la place centrale à la placette	160	
allée	des TULIPES	de la place centrale aux deux placettes	244	
allée	des LILAS	de la place centrale à la placette	192	
allée	des ROSES	de la place centrale aux deux placettes	211	
		TOTAL Guernehué	926	m
	Résidence les Parcs			
allée	Lann Milin	de la Résidence Pierre Guého vers l'impasse Kélen	331	
allée	Coët Kistin	de l'allée Lann Milin vers les habitations	648	
allée	Pérodec	de l'allée Lann Milin vers l'allée Coët Kistin	608	
impasse	Lanégui	de l'allée Lann Milin vers les habitations	234	
allée	Men-Gwen	de l'allée Lann Milin vers l'allée Lann Milin	410	
impasse	Kelen	de la VC317 à la placette	161	non conforme à la délib
impasse	des Merisiers	de l'impasse Kelen vers la RD104	432	non conforme à la délib
impasse	des Chênes	de l'impasse des Merisiers vers les habitations	333	non conforme à la délib

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
impasse	des Frênes	de l'impasse des Merisiers vers les habitations	61	absent de la délib de 2016
		TOTAL Les Parcs	3218	m
	Lotissement Kermartin			
allée	des FONTAINES	de l'allée du Petit Bois à la placette	197	
allée	du PETIT BOIS	de la VC1 à l'extrémité des placettes	434	
		TOTAL Kermartin	631	m
	Lotissement du Tenenio			
allée	des ROSEAUX	du la rue du Tennenio à la placette	231	
allée	des PRUNUS	du la rue du Tennenio à la placette	117	mise à jour avec la placette d'accès
		TOTAL Tennenio	348	m
	Clos des Noisetiers			
impasse	des Ecureuils	de la RD104 à l'habitation	244	ancien CR/ mise à jour du linéaire
	Lotissement Pierre Guého			
rue	?	de la RD104 à la placette	204	
rue	?	de la voie principale à la placette	92	
rue	?	de la voie principale à la placette	103	
		TOTAL Pierre Guého	399	m
	Lotissement le Trescaut (le Petit)			
	Résidence du Trescaut	TOTAL le Tréscaut	300	m
	Lotissement la Noé			
rue	?	de la VC 315 à la placette	198	CR81
rue	?	de la rue ? Aux habitations	85	CR84
rue	?	de la placette au fond du lotissement	109	
rue	?	de la placette au chemin piéton	**167**	**ajout de l'accès à 199**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
	Le Clos de Trinchec	de l'ex VC32 au fond du lotissement	203	
	Domaine des Forges	du Clos de Trinchec aux habitations	186	
rue	La Noë	de la VC315 au lotissement	235	VC32
		TOTAL La Noé	1183	m
	Lotissement les Vallons			
allée	des Fougères	de la VC35 à la placette	276	
allée	des Genêts	de l'allée des Fougères à la placette	149	
allée	des Pins	de l'allée des Génêts à la placette	323	
allée	des Violettes	de la VC35 au centre équestre	131	non conforme à la délib
		TOTAL Les Vallons	879	m
	Lotissement Coteau du Verger			
rue	Reinette d'Armorique	de l'allée Clairette vers la VC114	335	
allée	Clairette	de la VC317 à la rue reinette d'Armorique	141	VC317c
chemin	Pomme d'Api	de l'allée Clairette vers le lotissement	75	
rue	Guillevic	de l'allée Clairette vers le lotissement	123	
		TOTAL Coteau du Verger	674	m
	Le Clos des Vallons	de la VC35 au fond du lotissement	132	
rue	des Chèvrefeuilles	de la VC35 au fond du lotissement	219	m / PRIVE!!!
impasse	du Cimetière du Gorvello	de la RD7 à la VC315	72	
rue	Keravello Nevez	de la RD183 au CR59a	507	VC40 / non conforme à la délib
	Clos de Keravel	de la RD183 vers le lotissement	195	m
	Le Clos Doris	de la VC114 au CR63	208	m

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
	Kergaté Kreiz	de la VC114 au CR59a	246	
	Les Jardins de Kergaté	de Kergaté Kreiz au fond du lotissement	119	Privé!
rue	desMontagnards	de la RD 183 aux habitations	77	VC21
rue	Aimé Césaire	de la RD 104 aux habitations	136	
rue	Per Jakez Hélias	de la RD104 à la VC27	260	non conforme à la délib
	Résidence Albert Jacquard	de la VC27 à la VC27	470	
rue	du Millénaire	de la RD183 à la Résidence Jean Monnet	174	non conforme à la délib
impasse	Jean Monnet	de la rue du Millénaire à la Résidence Jean Monnet	180	en partie privé (à voir avec Morbihan habitat)
rue	Jean Monnet	de la RD183 au fond de la parcelle 310	120	
rue	Olympe de Gouges	de la RD183 au parking	46	
rue	???	de la RD183 à l'habitation	69	CR59
impasse	Colette Besson	de la rue Jean Monnet à la ruelle du Presbytère	95	délibération du 22/05/2025
ruelle	du Presbytère	de la RD104 vers la Rue Jean Monnet	175	
ruelle	du Lavoir	de la RD183 vers le lotissement	81	
	Résidence René Cassin	de la RD 104 à l'accès Terrier	276	non conforme à la délib (accès Terrier ajouté)
	COET RUEL	de la VC1 au Village de Coët Ruel	219	VC304
	COET RUEL VALLEE	de la VC 1 à la VC1	897	
chemin	des Châtaigniers	de la VC114 au CR 109	76	
rue	Richemont	de la RD183 aux habitations	17	
		TOTAL GENERAL DES RUES	**14054**	**m**
C-VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACE PUBLIQUE (m^2)				

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
place	de l'Eglise		2000	
	Parking René Cassin		2091	m^2 / non conforme à la délib
	Parking de l'école		1710	m^2
	Parking Alice Milliat		6247	m^2
	Parking du Gorvello		847	m^2
	Parking de l'école Saint-Jean Baptiste		3877	m^2
		TOTAL Places	**16772**	**m^2**
D-CHEMINS RURAUX (domaine privé)				
26	LA NOE BLANCHE	de la VC326 à l'habitation	801	CR26 partiel+437m CE57
43	KERROILO	de la VC343 à la VC1	827	remembrement
43a	TRINO	du CR43 au village de Trnio	401	
43b	KERROILO	du CR 43 aux exploitations	249	CE2
44	Entre PESSUN et LE BELORSEC	de la limite de la Commune de Lauzach aux exploitations	267	CE58
45	POULPRAT	de la VC46 à l'exploitation	69	
46	POULPRAT	de la VC334 aux exploitations	90	
47	POULPRAT	de la VC334 aux exploitations	78	
48	LE PETIT TRESCAUT	de la RD7 aux exploitations	137	CE56
49	LE PETIT TRESCAUT	de la RD7 à la résidence du Trescaut	166	
50	LE PETIT TRESCAUT	de la RD180 aux bois	136	ZY 244-245
51	TRESCAUT	de la RD183 à la RD7	303	
52	DOMAINE DES FORGES	de la VC315 aux exploitations	231	CE53

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
52a	DOMAINE DES FORGES	du CR52 au CR53	345	
53	KERENTRE/ LE GRAND FRAHAUT	de la VC110 à la VC315	1391	CE54
54	LOCQUELTAS	de la VC201 aux exploitations	1188	CE50
55	LOSTIHUEL COZ	de la VC325 aux exploitations	157	CE46
56	LOSTIHUEL COZ	de la VC325 avers la limite de la Commune de TREFFLEAN	450	CE47
57	LOSTIHUEL COZ/ LOSTIHUEL KREIZ	de la VC325 à la VC42	462	CE48
57a	LOSTIHUEL COZ/ LOSTIHUEL KREIZ	vers la limite de TREFFLEAN	276	
58	LOSTIHUEL KREIZ	de la VC42 à la limite de la commune de TREFFLEAN	42	
59	LES HAUTS DE KERAVELLO	de la VC310 à la VC114	1331	CE38-CE44
59a	LES HAUTS DE KERAVELLO	de la VC40-317b vers l'ancien CE44	596	ZN47-46-316-430
60	LES HAUTS DE KERAVELLO	de la VC37 aux exploitations	166	CE
61	KERAVELLO	de la RD183 aux exploitations	484	CE28
61a	KERAVELLO	du CR aux exploitations	198	
62	KERVENDRAS	de la VC30 aux exploitations	718	CE29
63	KERVENDRAS	de la VC31 au Clos de Doris	413	
64	LE NOUNEN	de la VC36 aux exploitations	726	ZL228
65	Entre LA SALLE et le GUERHUET	de la VC4 à lalimite de la Commune de BERRIC	1334	CE36
66	LE MOULIN DE TREGUERN	de la VC43 aux exploitations	344	CE37
67	LE MOULIN DE TREGUERN	de la VC43 à l'ex CE35	745	CE34
68	LE MOULIN DE TREGUERN/GRAND PEUH	de l'ex CE34 à la VC306	1178	CE35

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
69	LA LANDE D'EN BAS (Fauscul / Moulin de Tréguern)	de la VC3 à l'ex CE35	780	CE32
70	LE GUERHUET	de la VC4 aux exploitations	266	CE31
71	LE GRAND TREVEGAN	de la VC340 aux exploitations	400	CE30
72	LE PETIT TREVEGAN	de la VC320 aux exploitations	66	
73	LOSTIHUEL	de la VC324a à la RD183	318	CE45
74	KERMARIA / KERAVELLO LES PINS	de la RD183 à la RD183	1387	
74a	LOSTIHUEL BRAZ	de la VC324a au CR74	173	
74b	LOSTIHUEL BRAZ	du CR74 aux exploitations	192	
75	LOSTIHUEL BRAZ	de la VC324 à la RD 183	144	
76	LOSTIHUEL BRAZ / LA GREE	de la VC4 au CR74	1571	CE39
76a	Antenne	du CR75 aux exploitations	72	CE42
76b	Antenne	du CR75 aux exploitations	114	CE41
76c	Antenne	du CR75 aux exploitations	124	CE40
77	BEL ORIENT	de la VC321 aux exploitations	198	CE33
78	BEL ORIENT	de la VC3 aux exploitations	235	
79	BEL ORIENT	de la VC3 à la VC5	786	CE21
80	SAINTE MARGUERITE	de la VC5 aux exploitations	178	
81	SAINTE MARGUERITE	de la VC337 au ruisseau	210	
82	BEL ORIENT	de la VC5 aux exploitations	325	ZI 47-122-114-120
83	LE GUERN	de la VC308 à la limite de la Commune	32	
84	KERBERTHO	de la VC5 aux exploitations	577	CE18
85	KERBERTHO	de la VC5 vers la RD104	755	CE20
86	LE MONT	de VC107 vers ex CE20	609	CE19

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
87	LE MONT	de la RD104 à la VC107	1520	CE17
88	LE MONT	de VC107 à l'habitation	58	
89	LE MONT	de VC107 au champ	98	
90	KERHOUARN	de la VC de Kerhouarn aux exploitations	264	CE16
91	KERHOUARN	de la RD104 aux exploitations	312	CE15
92	KERNEZ vers KER BOURHIS	de la RD104 vers la limite de la cmmune de la VRAIE-CROIX ver	1397	CE9, 13 et 14
93	COET NAVALEN	de la VC3 à l'ex CE17	965	CE11
94	entre COET NAVALEN ET KERNEZ	de la RD104 aux exploitations	296	CE10
95	KERBOURHIS	de la VC303a aux exploitations	216	
96	KERBOURHIS	de la VC303 à la limite de la commune	102	
97	KER COET	de la RD104 aux exploitations	154	CE6
98	KER COET	de la RD104 aux exploitations et à la VC303	754	CE Ker Coët
99	KERMARTIN	de la VC26 à la VC25	1013	
100	TENNENIO	de la VC317 à la RD104	408	
100a	TENNENIO -Kerdavid	de la VC3 vers le CR100	482	
101	entre KERMARTIN et COET RUEL	de la VC1 aux exploitations	386	CE4
102	KEROILLO	de la VC29 aux exploitations	104	CE1
103	TORRAS	de la RD 183 aux exploitations	333	CE3
104	KERREAN LES PRES	de la VC319	1184	CE5-ZB154-ZM137-135
105	KERGAC / KERREAN	de la RD183 aux exploitaitons	138	
106	LES PRES	de la RD104 aux exploitations	154	CE26
107	LE GOH LENN	de la VC27 aux exploitations	154	CE23
108	QUIBAN	de la VC47 au lotissement les Vallons	534	CE
108a	Antenne QUIBAN	du CR108 à la limite de la Commune	117	CE25

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Tableau de classement de voirie - Février 2026

Les linéaires ci-dessous sont issus du plan de voirie réalisé par Géobretagne Sud en février 2026

N° D'ORDRE	DENOMINATION	DESIGNATION POINT D'ORIGINE ET DU POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR	OBSERVATIONS ou ANCIENNE APPELATION
109	LES PARCS	de la VC317 au chemin des Chataigniers	651	
110	COMPLEXE SPORTIF	de la RD183 à la VC114	194	
111	PESSUN Ouest	de la VC6 à l'habitation	45	CR29
112	PESSUN	de la VC328 aux exploitations	233	CR
113	LE ROHELO	de la VC336 à la limite de la Commune	73	
114	FRAHAUT (LE PETIT)	de la VC111 aux exploitations	161	CR accès Latinier modifié avec la modif de la VC111
115	FRAHAUT (LE GRAND)	de la VC110 aux exploitations	52	
116	GOHIVARD	de la RD183 aux exploitations	232	CE52
117	KERLOMEN	de la VC316 aux exploitations	68	CE51
118	KERAVELLO LES PINS	de la RD183 à la limite de la commune de TREFFLEAN	212	
119	TRINO	de la VC341 à l'habitation	50	accès à la ferme
120	LE POULBLET	de la VC44 aux exploitations	364	
121	LA HELLAYE	de la VC311 aux exploitations	117	
122	FOSCUL	de la VC3 à l'habitation	53	CR de Foscul
123	LA SALLE	de la VC338a aux exploitations	96	
124	LES FERRIERES	de la VC33 à la limite de la commune	605	ancien CE
		TOTAL CR	**40160**	**m**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Département du Morbihan

COMMUNE DE SULNIAC

PLAN VOIRIE COMMUNALE

Détails Le Bourg – Le Gorvello

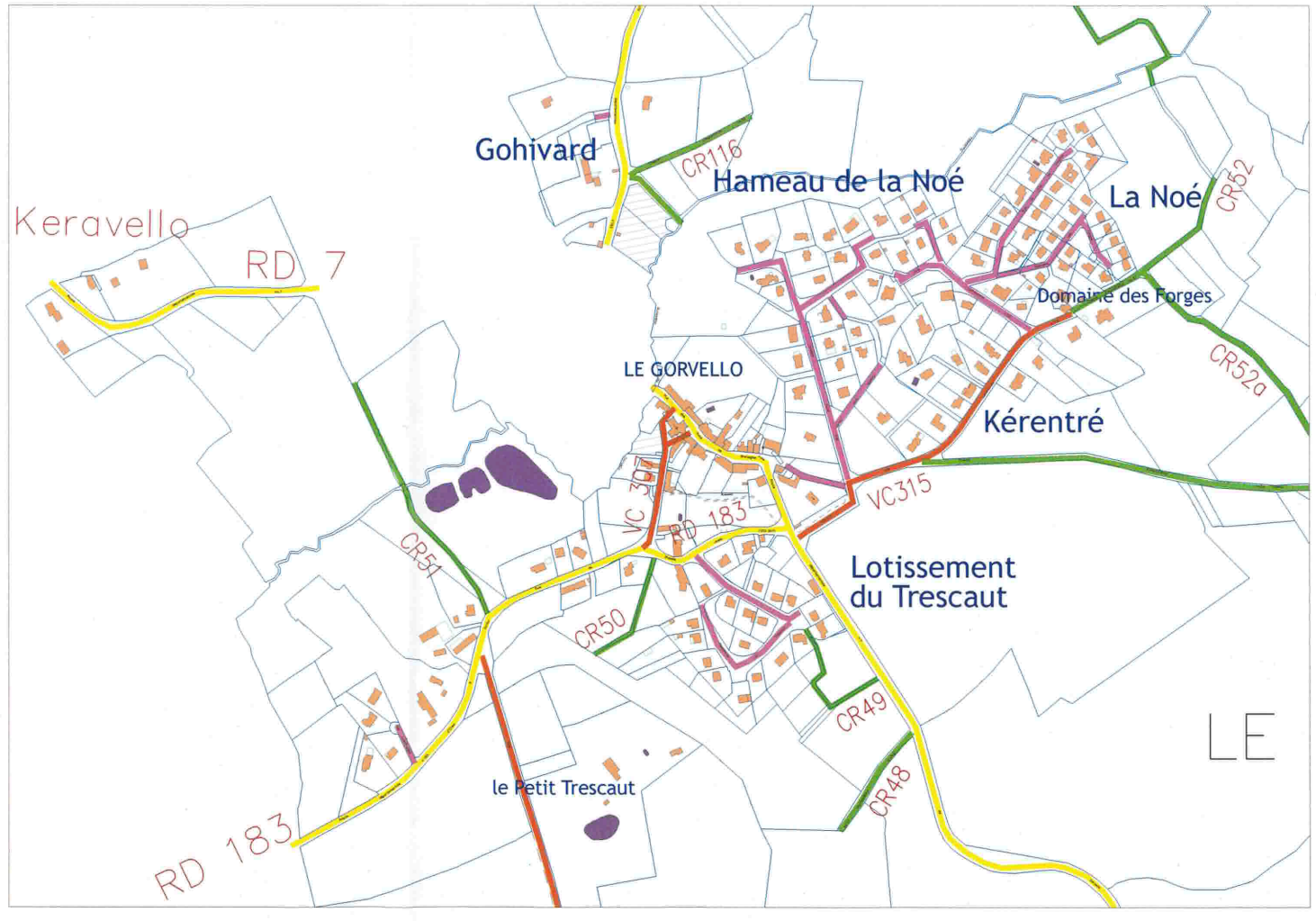
DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
13/02/2026	Mise à jour du plan et du tableau de classement de voirie

.	.

géo bretagne sud
Aménagement durable
Environnement et paysages
Ingénierie VRD
Droit de l'urbanisme
Géomètres-experts
Parc d'Activités de Laroiseau
8 rue Ella MAILLART
BP 30185 56005 VANNES CEDEX
Tel : 02 97 47 23 90
Fax : 02 97 42 76 03
E-mail : vannes@geobretagnesud.com
Web : www.geobretagnesud.com

Echelle : 1/5000	.
Pièce établie le :	05.02.2026
Référence dossier :	24v0402
Réf info :	24v0402 carte.dwg





LEGENDE

0 km	Routes nationales (RN)
16,0 km	Routes Départementales (RD)
45,6 km	Voies Communales (VC)
14,1 km	Voies Communales à caractère de rue
16772m²	Voies Communales à caractère de place
40,2 km	Chemins ruraux

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260226-2026015-DE

Département du Morbihan

COMMUNE DE SULNIAC

PLAN D'ENSEMBLE

Classement de la voirie communale

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
13/02/2026	Mise à jour du plan et du tableau de classement de voirie

géo Bretagne Sud
Aménagement durable
Environnement et paysages
Ingénierie VRD
Droit de l'urbanisme
Géomètres-experts
Parc d'Activités de Laroiseau
8 rue Elie MAILLART
BP 30185 56005 VANNES CEDEX
Tel : 02 97 47 23 90
Fax : 02 97 42 76 03
e-mail : vannes@geobretagnesud.com
Web : www.geobretagnesud.com

Echelle : 1/10 000	
Pièce établie le :	05.02.2026
Référence dossier :	24V0402
Réf info :	24V0402 carte.dwg

LEGENDE

0 km	Routes nationales (RN)
16,0 km	Routes Départementales (RD)
45,6 km	Voies Communales (VC)
14,1 km	Voies Communales à caractère de rue
16772m²	Voies Communales à caractère de place
40,2 km	Chemins ruraux

0 500 1000m

Échelle 1/10.000